

Introduction

N

ous proposons dans cet ouvrage une première histoire de l'immigration en Bretagne, allant du ^{xvi}^e siècle jusqu'aux années 1970. Première, d'une part, car une telle initiative n'existe pas encore et, d'autre part, car elle suppose d'être enrichie par de nouvelles recherches. Cette histoire de l'immigration en terre bretonne, complétée par un tour d'horizon de questions actuelles sur l'immigration, permet d'ores et déjà de relativiser l'idée selon laquelle la Bretagne est concernée tardivement par les présences étrangères. En effet, ces présences se découvrent au fil des siècles. Elles témoignent et participent de l'histoire de la région. L'intention de cet ouvrage est ainsi de faire la lumière sur ces présences, parfois oubliées des historiens de la Bretagne. Cette rétrospective nous semble nécessaire pour réfléchir aux enjeux du vivre-ensemble dans la société d'aujourd'hui, en particulier en Bretagne, plus souvent considérée comme une terre d'émigration que comme une terre d'immigration.

Une telle démarche est favorisée par la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) et soutenue par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE). En effet, elles lancent en 2005 un appel à projet national sur les histoires régionales de l'immigration. Depuis les années 1980, sous l'impulsion d'historiens tels que Gérard Noiriel, la société française interroge la place de l'immigration dans sa construction nationale ainsi que ses apports à la vie démographique, économique, sociale et culturelle du pays. En 2005, il s'agit d'enrichir cette connaissance en changeant d'échelle, fort de l'idée que les histoires régionales de l'immigration ne sont pas le simple reflet de l'histoire nationale. C'est donc bien d'un nouveau regard dont il est question ici, à la fois sur l'immigration et sur les régions. En effet, les diverses études menées dans les régions françaises pendant trois ans montrent des formes et des rythmes différents de l'immigration d'une région à l'autre, liés aux circonstances de la migration, aux modes d'accueil et d'installation de populations venant d'horizons plus ou moins lointains selon les régions et les périodes d'arrivées. L'ouvrage éclaire ainsi les raisons politiques, économiques ou culturelles des présences étrangères, anciennes et diverses, et qui ont laissé leurs empreintes en Bretagne.

L'équipe des chercheurs en Bretagne réunit deux sociologues, spécialistes de l'immigration, aujourd'hui chercheuses au sein du collectif Topik¹, Angéline Etiemble et Anne Morillon, et deux historiens, Delphine Folliet et Patrick Veglia, alors membres de l'association Génériques². Leur étude témoigne de la richesse des sources existantes pour connaître ces présences. Elle donne lieu à une synthèse historique, à l'origine de cet ouvrage³. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous faut au préalable préciser les limites du panorama que nous vous invitons à découvrir.

Le poids de la commande publique

Initiée par la commande publique, l'étude à l'origine de cet ouvrage est bornée par la définition administrative et officielle des régions. Cette définition est problématique eu égard à la Bretagne historique comptant cinq départements avant la loi du 19 avril 1941. Cette loi, promulguée par le gouvernement de Vichy, crée les préfetures de région et ampute la Bretagne de la Loire-Inférieure, aujourd'hui Loire-Atlantique. L'étude n'a donc porté que sur les quatre départements de la Bretagne administrative, y compris lorsque la Bretagne en comptaient encore cinq. Ce bornage nous expose au débat sur la définition des frontières de la Bretagne qu'il ne nous appartient pas de trancher ici. Toutefois, la Bretagne « administrative », tout au moins celle issue de la Révolution, est composée de cinq départements jusqu'en 1941. Nous avons donc souhaité apporter, dans la mesure du possible, des éléments factuels sur l'histoire des présences étrangères dans la Loire-Inférieure.

Et bien que soit fructueuse l'idée d'enrichir l'histoire des immigrations en France par l'histoire des immigrations dans les régions françaises, le cadre régional lui-même n'est pas toujours le plus pertinent. D'autres échelles – inter-régionale, départementale, cantonale, communale ou encore du bassin d'emploi – permettent une compréhension plus fine de l'impact du processus migratoire sur les territoires ainsi que le contexte et les circonstances mêmes des immigrations. Telle commune peut être massivement touchée par l'arrivée d'étrangers en raison de l'existence d'une activité en quête de main-d'œuvre, tandis que le reste du département ou du canton en sera totalement dépourvu.

L'étranger d'hier et d'aujourd'hui

Écrire l'histoire de l'immigration, c'est écrire sur l'« Autre », l'« étranger » et ses relations avec la société d'accueil, en particulier la société bretonne. Ces figures de l'altérité ne sont pas figées. Dans la première moitié du XIX^e siècle, localement, l'« étranger », c'est encore celui qui n'est pas du village, sinon du périmètre proche. Ainsi, en Bretagne, les populations des différents « terroirs » peuvent se percevoir comme étrangères les unes par rapport aux autres, et l'Auvergnat ne paraît pas moins étranger que l'Allemand⁴. Or l'étude repose sur la définition juridique de l'étranger, à savoir celui qui n'a pas la nationalité française. Cette définition est le reflet d'une délimitation des frontières nationales et d'une progressive homogénéisation politique et culturelle du pays. Proposer une histoire des étrangers, au sens juridique du terme, du XVI^e siècle à nos jours, peut donc paraître anachronique. Néanmoins, dans la mesure où ce sont les questions du présent qui nous invitent à visiter le passé, les catégories de pensée d'aujourd'hui, en l'occurrence la figure « moderne » de l'étranger, demeurent pertinentes.

Les recensements de populations

Ces catégories de pensée sont, d'ailleurs, incarnées dans la statistique publique. La classification administrative et juridique des recensements de populations est une source incontournable pour l'histoire de l'immigration car elle permet des comparaisons entre les données régionales et les moyennes nationales, voire entre les différentes régions. Sont en général distingués les « nés Français », les « étrangers » et les « naturalisés » – ces derniers désignés sous l'expression « Français par acquisition » à partir de 1962 – et, depuis 1999, les « immigrés⁵ ». Dans l'ouvrage, seule la catégorie juridique « étranger » a été retenue car elle a le mérite d'être commune à tous les recensements depuis le premier réalisé en 1851.

Toutefois, aussi indispensables soient-elles, les données du recensement comportent des biais importants qui nécessitent d'avoir recours à d'autres types de sources. En effet, elles donnent une vision statique des présences étrangères. Ce constat vaut pour tous les territoires, bien entendu. Il a, cependant, une résonance particulière en Bretagne où ces présences sont relativement labiles jusqu'à la première moitié du

xx^e siècle : réfugiés pendant les guerres, travailleurs temporaires, étudiants, villégiateurs, artistes de passage, etc. Elles ne sont donc pas toujours repérées entre chaque recensement et demeurent invisibles dans les dénombrements. Seules les archives, publiques et privées, peuvent alors témoigner de leur passage.

Les archives publiques et privées

Les archives publiques ont donc été fortement mobilisées pour cet ouvrage⁶. Elles ont été localisées et valorisées par l'association Génériques, d'abord en 1999⁷ pour la période 1800-1962 puis à l'occasion de l'étude pour l'après-1962. Ce travail est tout à fait essentiel à la mise au jour de l'histoire de l'immigration en Bretagne. Les archives publiques, indispensables à la recherche historique, constituent aussi un prisme déformant, celui de l'État et de l'administration, à travers lequel nous percevons la vie des étrangers. Elles mettent l'accent sur le contrôle et la surveillance dont ils sont l'objet et sur leurs activités, publiques et privées, relevant de la sphère étatique : Police, Justice, Administration, Culte, Santé, Travail, École, etc. C'est pourquoi l'examen des archives publiques doit être complété par l'exploitation des archives privées, produites tant par les particuliers que par les associations, les entreprises, les syndicats, etc. Ces archives nous livrent une autre vision des étrangers, plus « humaine », plus sensible. L'ouvrage en comporte peu car elles sont encore relativement inexistantes dans les centres d'archives publics dont le rôle est également de les recevoir, les classer et les valoriser. Cet ouvrage a donc aussi pour vocation d'encourager les dépôts d'archives privées afin d'enrichir le panorama historique par des points de vue variés et émanant des intéressés eux-mêmes pour la période contemporaine.

Les « pleins » et les « creux » de la connaissance historique sur les présences étrangères en Bretagne

Enfin, l'ouvrage s'appuie sur un ensemble de publications scientifiques relatives à l'histoire de la Bretagne et sur la « littérature grise » (mémoires universitaires et

professionnels, thèses, rapports de recherche, études) évoquant des situations migratoires ou des populations étrangères en Bretagne.

Les trois premiers chapitres sont une contribution à l'histoire des étrangers en Bretagne, tandis que le quatrième porte sur des thématiques actuelles – accueil, apprentissage de la langue française, travail des étrangers, « sans-papiers » – appréhendées à la lumière du passé. Ces chapitres, de taille inégale, reflètent à la fois la connaissance à géométrie variable selon les périodes et les populations et l'accessibilité des archives publiques. Ainsi, il existe un grand nombre de travaux concernant les exilés espagnols en Bretagne dans les années 1930, repartis pour la plupart après quelques mois, quelques années de séjour dans des camps ouverts à leur intention. En revanche, les travaux concernant les Marocains ou les Portugais sont bien plus rares, malgré une présence numériquement plus importante et davantage pérenne en Bretagne. Des périodes historiques sont également plus explorées que d'autres, par exemple les années 1930 et 1940. Mais nous savons peu de choses de l'histoire des immigrations dans les années 1945-1970 alors que les données du recensement montrent une immigration plus marquée en Bretagne à partir de cette période. Les migrations de refuge sont également davantage étudiées car la Bretagne, comme l'ouest de la France, est caractérisée, dès le XIX^e siècle par une faible présence étrangère, mais aussi par une forte proportion de réfugiés. En comparaison, les migrations de travail sont moins connues.

Ce livre est donc une première « histoire de l'immigration en Bretagne » et, à ce titre, une invitation à poursuivre la recherche historique sur ce sujet ô combien crucial pour notre présent et avenir commun. Il propose de porter un autre regard sur l'histoire et le patrimoine de la région et s'inscrit résolument dans une approche plurielle de la Bretagne.

Notes

Introduction

1. Topik collectif de recherche et d'intervention en sciences humaines et sociales. www.collectif-topik.fr
2. L'association Génériques, créée en 1987, est un organisme de recherche et de création culturelle spécialisé sur l'histoire et les archives de l'immigration en France du XIX^e siècle à nos jours. Particulièrement sensible à la question de la préservation des archives, Génériques s'est attachée depuis près de vingt ans, à inventorier et à rendre accessibles les sources d'archives publiques et privées sur l'histoire des populations immigrées en France. Voir le site de l'association : www.generiques.org.
3. A. Etiemble, D. Folliet, A. Morillon et P. Veglia, *Histoire et mémoire de l'immigration en Bretagne*, Acsé/Odris/Génériques, juin 2007, 2 volumes, vol. 1 : *récit historique et mémoire de l'immigration en Bretagne* et vol. 2 : *Les sources de l'histoire de l'immigration et des étrangers en Bretagne (XIX^e-XX^e siècles)*. L'étude est téléchargeable sur le site du collectif Topik.
4. G. Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992, p. 48.
5. Selon l'Insee, est immigrée une personne née étrangère à l'étranger et qui réside en France.
6. Elles sont localisées dans les centres d'archives départementales et municipales, archives du département de la Marine du Service historique de la Défense (Brest et Lorient), collections des musées régionaux et locaux. Il existe d'autres sources, conservées hors de la région : archives écrites ou audiovisuelles et d'œuvres repérées dans les centres nationaux de conservation du patrimoine et dans des centres d'archives départementales hors de la Bretagne.
7. Le catalogue, *Les Étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées (XIX^e-XX^e siècles)* figure désormais dans la base de données Odysseo de Génériques : <http://odysseo.org>. Il permet d'identifier et de localiser les sources sur l'histoire de l'immigration en France de 1800 à nos jours : archives, manuscrits, affiches, périodiques, iconographie, documents sonores et audiovisuels.